

Problèmes et avenir de l'industrie charbonnière

par Paul FINET,

Membre de la Haute Autorité et ancien Président de la C.E.C.A.

★

Je ne suis pas un économiste ; je n'ai donc pas la prétention de développer devant un auditoire aussi distingué que celui qu'a réuni aujourd'hui l'Institut Belge de Science Politique, une doctrine de l'économie charbonnière. Mon propos est beaucoup plus simple ; j'ai l'intention de vous faire part, à propos de l'économie charbonnière, des réflexions que m'ont inspiré les sept années que je viens de passer à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Sept années, au cours desquelles l'industrie charbonnière a connu, tour à tour, des périodes difficiles, des périodes fastes et, depuis maintenant deux ans, une période de crise aiguë, à laquelle rien n'a pu remédier jusqu'ici.

Le problème de l'industrie charbonnière est avant tout un problème humain. En effet, dans une industrie qui emploie un nombre si élevé de travailleurs, dont le prix de revient est conditionné d'une façon si importante par le coût de la main-d'œuvre, qui use si rapidement et si prématurément les travailleurs qui en font profession, les contraint très tôt à la retraite ou à l'abandon de leur famille, sans autres ressources qu'une pension de survie, il est bien évident que l'on ne peut envisager les problèmes de cette industrie, et son avenir, de la même manière que ceux des autres industries.

Pour les mêmes raisons on ne peut, certes, admettre le déclin de cette industrie, ni envisager l'abandon de certains gisements, si les solutions adoptées, qu'elles soient immédiates ou à terme, ne prennent en considération d'abord et essentiellement le problème des hommes qui, directement ou indirectement, vivent de cette industrie.

C'est une déclaration que j'ai tenu à faire en commençant cet exposé sur l'économie charbonnière, pas seulement parce que, syndicaliste de formation et d'appartenance, c'est de cet aspect du problème que j'ai le plus naturellement souci, mais

parce que c'est la réalité des choses et parce qu'on ne fera rien pour résoudre la crise actuelle et pour définir la place que doit occuper l'industrie charbonnière dans l'économie de demain, si l'on ne résout pas d'abord et avant tout le problème des travailleurs des mines, de leurs conditions de travail et plus simplement, de leurs conditions d'existence.

*
**

Différents facteurs doivent être pris en considération lorsqu'on veut étudier les problèmes économiques de l'industrie charbonnière.

Certains tiennent à la nature même de cette industrie, certains tiennent à la concurrence d'industries charbonnières d'autres régions plus favorisées ; certains tiennent à des éléments étrangers à l'industrie charbonnière elle-même, mais dont les effets jouent en faveur des charbons étrangers. D'autres tiennent, enfin, à la concurrence des sources d'énergies nouvelles.

Tous ces facteurs ont, certes, une influence inégale, mais, en ce qui concerne l'industrie charbonnière belge plus particulièrement, les effets de tous ces facteurs, sans exception aucune, se conjuguent et contribuent à placer notre industrie dans une situation exceptionnellement défavorable.

Je vais, si vous le voulez bien, passer en revue avec vous, successivement, ces différents facteurs, et essayer de montrer, qu'elle en est l'influence respective.

Nature des gisements, d'abord.

Nous savons que les gisements belges sont particulièrement tourmentés et difficiles. Nous savons que ces gisements, qui ont été parmi les premiers à être découverts et exploités en Europe, avec ceux de Grande-Bretagne, de la Ruhr et du Nord de la France, se trouvent aujourd'hui dans un état

d'épuisement relatif, qui en rend chaque jour l'exploitation plus onéreuse.

C'est une industrie dans laquelle les investissements atteignent un coût exceptionnellement élevé. Le forage d'un puits dans les conditions de la technique la plus moderne, représente aujourd'hui un investissement de 25 à 30 dollars à la tonne, et l'exploitation d'un puits nouveau ne devient rentable qu'au terme de 6 à 7 années au minimum. Il y a donc là une immobilisation extrêmement longue de capitaux, sans garantie absolue de rentabilité. Un cas récent illustre ce risque de façon singulière : on vient de renoncer à l'exploitation d'une mine ultra moderne, la mine Sankta Barbara, en Sarre, où les travaux avaient commencé en 1949, l'exploitation n'ayant pas donné les résultats qu'avaient laissé entrevoir les travaux de sondage et de prospection géologique.

Je ne citerai que pour mémoire le cas de certains charbonnages belges, dans lesquels des investissements extrêmement importants ont été effectués à des fins de modernisation de puits, dont l'exploitation doit être abandonnée aujourd'hui.

Par ailleurs, l'industrie charbonnière belge s'est développée d'une façon tout à fait empirique. Il en est résulté une dispersion absolument excessive des entreprises et de leurs sièges, qui s'est traduite par une multiplication des frais d'exploitation, sans que le rendement puisse atteindre un niveau comparable à celui d'entreprises de gisements analogues, mais dont l'exploitation avait été, dès le début, ou a pu être depuis un certain nombre d'années, rationalisée.

A titre d'exemple, je citerai les Charbonnages du Nord-Pas-de-Calais en France, dont le gisement est à peu près identique à celui de certains de nos bassins du Sud, mais où un effort de rationalisation extrêmement important a été fait depuis 1944, où l'on a, en quelque sorte, procédé à un ripage de l'ouest vers l'est du bassin, bassin qui atteint aujourd'hui un rendement par homme et par jour de 1.533 kilos, alors que le rendement dans le sud de la Belgique n'atteint que 1.239 kilos.

La rigidité de la production charbonnière est, par ailleurs, un autre élément particulièrement défavorable pour cette industrie. Alors que dans toutes les autres industries, selon les fluctuations de la conjoncture, la production peut être ralentie, voire arrêtée momentanément en tout ou en partie,

l'exploitation charbonnière ne permet pas la souplesse nécessaire à cette adaptation. On ne peut pas fermer provisoirement un charbonnage, on ne peut pas en arrêter temporairement l'exploitation ; on doit, au contraire — que la production puisse être écoulee ou non — continuer à produire.

Enfin, il s'agit là d'une industrie particulièrement lourde, dont la sensibilité à la conjoncture est extrême. Tout ralentissement dans l'une quelconque des branches de l'industrie est immédiatement et gravement répercuté dans l'industrie charbonnière. Nous l'avons particulièrement mesuré au cours des sept premières années de l'établissement du marché commun, puisqu'en deux circonstances, où nous connaissions une légère récession de la conjoncture, cette récession a eu des conséquences importantes et a été sérieusement ressentie dans l'industrie charbonnière.

A ces facteurs naturels s'ajoutent les problèmes de main-d'œuvre. La formation professionnelle d'un mineur doit s'étendre sur un minimum de 2 ou 3 années. Elle est excessivement onéreuse. Le recrutement se fait chaque année plus difficile, phénomène qui n'est d'ailleurs pas propre à la Belgique. Les autres pays de la Communauté, ou étrangers à la Communauté, le connaissent également. C'est une profession que l'on ne veut plus embrasser. J'ai eu l'occasion, l'an dernier, lors d'un déplacement dans le bassin du Centre, de rencontrer des mineurs que j'ai interrogés sur la profession ou le métier qu'exerçaient leurs enfants. Pas un seul d'entre eux n'avait fait de son fils un mineur.

Vous connaissez aussi bien que moi le pourcentage extrêmement élevé des mineurs étrangers qui travaillent dans les charbonnages belges, surtout en ce qui concerne les travailleurs du fond. Vous savez que le recrutement de ces mineurs étrangers a été très difficile et, d'après les renseignements que nous donnent les Associations charbonnières des bassins, celles-ci évaluent à 40.000 francs belges les frais que représente pour eux le recrutement d'un mineur étranger et son adaptation à la profession.

Enfin, alors que la part de la main-d'œuvre est insignifiante dans les prix de revient des autres sources d'énergie, qu'elle est relativement peu importante dans la plupart des autres industries que l'industrie charbonnière, le coût de la main-d'œuvre représente en Belgique de 60 à 70 % du prix de

revient. Il ne reste donc qu'une marge extrêmement réduite sur laquelle puisse jouer l'exploitant charbonnier.

*
**

J'en ai terminé ainsi avec les facteurs propres à notre industrie charbonnière qui en grèvent l'exploitation. Abordons maintenant le problème de la concurrence des autres charbons.

Aux Etats-Unis — cas exceptionnel, je le veux bien, mais qui est quand même extraordinairement frappant —, le rendement du fond par homme et par jour atteint aujourd'hui jusqu'à 12 tonnes. Au cours d'un entretien que j'ai eu avec différents exploitants au cours de ma visite aux Etats-Unis en juin dernier, certains d'entre eux m'ont assuré qu'ils pourraient porter ce rendement à 20 tonnes par homme et par poste journalier.

Actuellement, le prix de revient du charbon américain se situe à 550 francs la tonne. La capacité de production des charbonnages américains pourrait être développée pour ainsi dire à l'infini. Les gisements sont d'une extrême facilité. J'ai vu moi-même, il y a à peu près 8 ans, préparer, abattre et évacuer, par une équipe de 5 hommes, 40 tonnes de charbon en 20 minutes. La nature des gisements permet, en effet, de recourir à des techniques d'exploitation inconcevables chez nous, et d'employer un matériel puissant, ultra moderne, auquel nous ne pourrions, en aucun cas, avoir recours en Belgique, ni dans la plupart des charbonnages européens.

Qu'il me suffise de dire qu'au cours de l'année 1958 et pendant la récession, les Etats-Unis n'occupant plus au travail que 175.000 mineurs, ont réalisé une production de 375 millions de tonnes de charbon, avec une durée de travail extrêmement réduite.

En ce qui concerne l'U.R.S.S., il est sans doute très difficile de connaître les chiffres exacts de production, mais il est très probable que les niveaux de rendement, sans avoir sans doute atteint les chiffres américains, sont très supérieurs aux niveaux atteints dans les pays de la Communauté.

Plus près de nous, dans la Communauté, je vous ai signalé le rendement atteint par poste journalier dans le Nord-Pas-de-Calais, qui est de 1.533 kilos. Qu'il me suffise de citer la Ruhr, qui produit 1.982 kilos, les mines néerlandaises, qui atteignent

1.734 kilos, la Lorraine, 2.474 kilos, alors que le rendement moyen du fond s'élève à 1.637 kilos en Campine et 1.239 pour les bassins du Sud, c'est-à-dire Liège, Charleroi, le Centre et le Borinage.

Dans le domaine des prix de revient, la moyenne pour l'ensemble des bassins belges est de 21,15 dollars par tonne de production marchande, ce qui représente 45 % de plus que le prix de revient de la Ruhr et 32 % de plus que celui des charbonnages de France.

Le prix de revient du bassin belge le plus favorisé, celui de la Campine est, malgré un rendement plus favorable, de 33 % supérieur à celui de la Ruhr.

L'écart entre les prix de revient des bassins belges et ceux de la Ruhr a été croissant depuis l'ouverture du marché commun, puisqu'il atteint aujourd'hui par tonne 332 francs belges contre 215 francs il y a 8 ans.

Enfin, au mois de mai dernier, le prix rendu en Belgique des charbons de la Ruhr était inférieur à celui des charbons belges.

Très récemment, il m'a été signalé que les charbonnages anglais pouvaient vendre certaines catégories de charbons rendus à Rotterdam à 560 francs la tonne.

Pendant très longtemps, on a considéré que la protection géographique suffisait à mettre notre charbon à l'abri de la concurrence des charbons américains. Il n'en est plus de même aujourd'hui. La modernisation de la flotte minière — on construit aujourd'hui des bâtiments de transport d'une capacité de 20.000 tonnes — les nouveaux modes de déchargement et de transport, font que le fret maritime, qui subissait des variations très importantes, — de 15 à 16 dollars la tonne en 1957, il est passé à 3,5 dollars l'année dernière —, se situe dans l'avenir à un niveau maximum prévisible de 5 dollars, ce qui a pour effet d'établir le prix du charbon américain rendu en Europe sur la plus grande partie du territoire de la Communauté à un niveau inférieur à celui du charbon européen. Une étude récente a montré qu'en ce qui concerne la République fédérale d'Allemagne, c'est seulement dans la région située à l'extrême sud du pays que le charbon américain reviendra à un prix supérieur au charbon de la Communauté.

*
**

Quant aux autres sources d'énergie, la découverte des gisements de pétrole du Sahara (sans parler des découvertes plus récentes sur le territoire même de l'Europe) a pour effet de mettre le pétrole aux portes mêmes de l'Europe. L'Italie et la France sont équipées aujourd'hui, sur une très grande partie de leur territoire, au gaz naturel. Des récentes découvertes en Afrique et en Sicile, l'acheminement par pipe line jusqu'au cœur de l'Europe, ont eu pour effet de rendre cette menace singulièrement plus précise. En Lorraine même, gisement le plus favorisé de la Communauté, où la production atteint les chiffres exceptionnels que je signalais tout à l'heure, les Charbonnages de France, et particulièrement les Houillères de Lorraine, se sont émus de la concurrence qui pourrait résulter pour eux de l'acheminement par pipe line, jusqu'à Strasbourg, des nouvelles sources d'énergie. En France, l'équipement au gaz naturel d'une seule usine, celle du Creusot, que tout le monde connaît, ne représente-t-elle pas pour l'industrie charbonnière une perte annuelle de consommation de 25.000 tonnes de charbon.

Dans le domaine de l'énergie hydraulique, d'importantes réalisations ont été faites au cours de la dernière décade. Citons Génissiat en France, l'Our dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Toutefois, les progrès de cette source d'énergie vont se trouver sérieusement freinés en raison du coût de plus en plus élevé des investissements nécessaires, étant donné que les meilleurs sites ont été d'ores et déjà occupés.

Des recherches en vue de la mise en valeur d'autres sources d'énergie se poursuivent depuis plusieurs années. Je citerai l'usine marémotrice de la Rance, en vue de l'utilisation de l'énergie produite par les marées, le Four Solaire de Montlouis dans les Pyrénées, en vue de l'utilisation de l'énergie solaire.

Enfin, l'énergie nucléaire, dont le prix de revient est actuellement supérieur de 30 % à celui du charbon, verra cet écart réduit de moitié dans les dix années qui viennent. Il y a toutes raisons de croire que cette énergie sera pleinement compétitive dans une dizaine d'années.

Cette multiplication des sources d'énergie concurrentes, ce développement des moyens d'acheminement et d'utilisation de ces sources d'énergie nouvelles, font que l'industrie charbonnière doit

faire face à une concurrence de plus en plus intense. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à l'Europe. Alors que le charbon, dans l'ensemble de la production d'énergie aux Etats-Unis, représentait une part de près de 90 % en 1900, cette part ne représente plus aujourd'hui que 24,3 %. Au cours de la seule dernière décade, la production de charbon bitumeux aux Etats-Unis a été réduite de 100 millions de tonnes, soit une proportion d'un quart, puisque de 468 millions de tonnes produites en 1950, la production a été ramenée à 362 millions de tonnes en 1958. Dans le même temps, les combustibles liquides et gazeux voyaient leur part passer de 10 % à 71,5 %. Dans la Communauté, pour m'en tenir à l'évolution la plus récente, la demande de houille, qui était de 265 millions de tonnes en 1955, a diminué en 4 ans d'un peu plus de 20 millions de tonnes ; dans le même temps, la demande en produits pétroliers passait de 44 à 71 millions de tonnes, soit un accroissement annuel de 10 % environ, tandis que la consommation de gaz passait de 54 milliards de m³ à 60 milliards, soit une augmentation de 11 % en 4 ans ; ce rythme d'accroissement devrait s'accélérer au cours des prochaines années, étant donné l'arrivée du gaz de Lacq.

La consommation d'électricité passait de 186 milliards de kWh en 1955 à 244 milliards en 1959, soit une augmentation annuelle d'environ 7 %.

Si maintenant nous examinons quelle a été l'évolution de la part respective des différentes formes d'énergie dans la consommation totale d'énergie de la Communauté, au cours de cette même période 1955-1959, nous obtenons les chiffres suivants :

	En 1955	En 1959	
Combustibles solides (houille, tourbe et lignite)	72,8 %	62,6 %	- 10 %
Pétrole	17,9 %	26,3 %	+ 8,4 %
Electricité hydraulique et géothermique	7,8 %	8,7 %	+ 0,9 %
Gaz naturel et méthane	1,5 %	2,4 %	+ 0,9 %

Cette même évolution se retrouve dans chacun des pays, à un rythme différent, selon la position de la production de charbon indigène, et selon la date de pénétration des autres formes d'énergie sur le marché.

J'ai dit tout à l'heure que la demande de charbon dans la Communauté avait subi de 1955 à 1959 une réduction de 20 millions de tonnes. Cette évolution

est encore bien plus frappante si, partant des chiffres records de production qu'avait atteints la demande en 1957, on constate que la réduction pour les deux dernières années n'est pas seulement de 20, mais de 43 millions de tonnes. Comment ce phénomène est-il explicable ? Les raisons doivent en être cherchées dans le concours de facteurs à la fois structurels, conjoncturels et exogènes.

Facteurs structurels : c'est l'évolution que je viens d'esquisser des différentes sources d'énergie.

Facteurs conjoncturels : le début de récession, survenue dans l'activité économique générale de la Communauté, de la fin 1957 au milieu de l'année dernière.

Facteurs exogènes : la succession d'hivers cléments, et une hydraulicité extraordinairement élevée en 1958-1959.

Il est évident que les premiers de ces facteurs, les facteurs structurels, sont de beaucoup les plus importants, et que — l'exemple américain me paraît particulièrement convaincant — la substitution au charbon des autres sources d'énergie offre un caractère d'irréversibilité, qui ne nous permet pas d'augurer un rétablissement de la situation, ni même une amélioration substantielle de celle-ci.

Pour illustrer cette affirmation, je me contenterai de citer un certain nombre de faits. En Allemagne, la consommation de charbon dans les foyers domestiques a subi une réduction de 41 %, d'après les déclarations faites au Comité Consultatif par le Président de l'Association charbonnière allemande.

Dans la Communauté, le programme de rationalisation des chemins de fer par l'électrification et la dieselisation devrait entraîner une économie d'énergie de 20 %, malgré un accroissement du trafic de plus d'un quart.

Les nouveaux procédés d'agglomération du minerai ont pour effet de réduire sensiblement la mise au mille de charbon. Dans une usine comme la Providence, à Marchienne-au-Pont, cette mise au mille est réduite de 200 kilos par rapport à 1958.

Dans les centrales thermiques, le progrès technique permet de produire aujourd'hui avec 2.300.000 tonnes de charbon, ce que l'on produisait, il y a deux ans, avec 2.900.000 tonnes, soit une réduction de 20 %.

Sans parler davantage de l'énergie nucléaire et de ses applications industrielles, quel sera le déve-

loppement de la consommation du gaz naturel au cours des prochaines années, si l'on tient compte qu'en 1956, la part de celui-ci dans l'approvisionnement global de la Communauté est de 6 %, alors que pour la même année, cette part atteint 52 % aux Etats-Unis, et que son exploitation ne semble qu'à son début en Europe ?

Peut-on espérer trouver des remèdes à cette situation dans l'évolution de la conjoncture, ou par le recours à des mesures de caractère protectionniste, ainsi que d'aucuns l'envisagent ?

L'évolution de la conjoncture économique est on ne peut plus favorable. La sidérurgie de la Communauté, premier consommateur de charbon, bat actuellement tous ses records de production. Sur la base des résultats du dernier trimestre de 1959, ne prévoit-on pas pour l'année que nous venons d'entamer le chiffre jamais atteint d'une production de 70 millions de tonnes d'acier.

Cet essor inimaginable de la sidérurgie ne s'est cependant pas traduit par un quelconque allègement de la situation de nos houillères. Il est certain que cette activité aura des répercussions sur l'industrie charbonnière, mais avant que ses effets ne se fassent valablement sentir, il ne faut pas négliger le volume des stocks existant aujourd'hui, qui est de 46 millions de tonnes de houille et de coke pour la Communauté, dont 7,7 millions de tonnes en Belgique, ces 7,7 millions de tonnes représentant l'équivalent de 75 jours de production.

Le recours à des mesures de protection artificielles, tels que l'établissement de contingentements, de licences d'importation ou de droits de douane, ne paraît pas non plus une solution valable. Outre que semblables mesures sont incompatibles avec le Traité, en ce qui concerne nos partenaires de la Communauté, nous savons le risque grave de mesures de rétorsion qui pourraient être adoptées par d'autres pays. Et, à plus long terme, dans un pays manufacturier comme l'est le nôtre, n'est-ce pas toute l'économie du pays qui supporterait le très grave préjudice d'une énergie maintenue à un prix supérieur à celui des pays dont nous avons à soutenir la compétition.

Je ne suis pas un amateur de statistiques, mais je suis extrêmement inquiet, et je sais que nos partenaires et amis se montrent très soucieux de l'avenir économique de notre pays, lorsqu'on constate que de tous les pays de la Communauté, notre pays est

le seul dont l'indice général de la production industrielle n'ait pas marqué de progrès, mais, au contraire, enregistré un recul sensible et, phénomène plus significatif encore pour ce qui concerne mon propos, dont l'indice de production des industries transformatrices des métaux, marque un recul de 12 points, pour la période de 1957 à 1959, tandis que ce même indice progresse de 14 points en Allemagne et de 18 points en France, et de 12 points pour l'ensemble de la Communauté.

Renchérir le coût de l'énergie par des mesures de protection en faveur du charbon belge, n'aboutirait-il pas à très bref délai à placer nos industries en position d'infériorité sur les marchés mondiaux ?

Je crois donc que ce n'est pas faire preuve de pessimisme exagéré que de prévoir, qu'au cours des prochaines années, l'industrie charbonnière continuera de perdre du terrain, et qu'il y a lieu d'en tirer les conséquences inéluctables.

Ces conséquences sont l'assainissement de l'industrie charbonnière, la rationalisation et la modernisation des moyens de production, l'égalisation des conditions de concurrence entre le charbon et les autres formes d'énergie, enfin, et surtout, ce qui est la condition essentielle de la mise en application des mesures que je viens de préconiser, la sauvegarde des conditions de travail et de vie des mineurs, par l'indemnisation du préjudice subi, l'initiation à de nouveaux métiers, et enfin, la reconversion des régions touchées par la réduction d'activité de l'industrie charbonnière.

Au cours de la période qui va de 1952 à 1958, le nombre de sièges exploités en Belgique a diminué de 35 unités, passant de 143 à 108.

Le premier plan d'assainissement qui a été approuvé par le Conseil national des Charbonnages, prévoit une réduction des capacités d'extraction de 5,5 millions de tonnes, s'échelonnant jusqu'en 1963. Dans le même temps, la Grande-Bretagne prévoit une réduction du nombre de ses sièges d'extraction de 750 à 550, cependant que la République fédérale vient d'introduire auprès de la Haute Autorité des demandes de réadaptation pour la fermeture de plus de 60 sièges d'exploitation.

Ces mesures doivent entraîner une réduction du nombre des mineurs de 50.000 en Belgique, de 55.000 en République fédérale et de 30 à 35.000 en Grande-Bretagne. A titre indicatif, je signalerai que

la main-d'œuvre employée dans les charbonnages américains est passée de 416.000 travailleurs occupés en 1950, à 215.000 en 1958. (Ces chiffres ont été publiés par le National Institute of Mines des Etats-Unis.)

Si le métier de mineur n'a jamais constitué un idéal et si, en définitive, sa disparition ne doit pas entraîner des regrets, une telle diminution de l'emploi serait intolérable, si elle n'était accompagnée d'un ensemble de mesures sociales, qui non seulement dédommagent les travailleurs qui sont victimes des cessations d'activité, mais qui, en même temps, leur rendent la certitude d'un emploi, d'une profession, en un mot, d'un avenir pour eux et pour leurs enfants.

Pour réaliser cet objectif, nous disposons essentiellement de deux ensembles de mesures, les unes concernent la réadaptation et ont un caractère individuel, les autres concernent la reconversion, et s'appliquent à l'ensemble d'une entreprise ou d'une région. Ce sont des mesures qui ont été inscrites pour la première fois dans un texte de caractère législatif, lors de la ratification par les Parlements des six pays du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

La Haute Autorité a appliqué des mesures de réadaptation depuis l'ouverture du marché commun; en ce moment même, elle se trouve saisie de plus de 120 cas de réadaptation, sur lesquels elle est tenue de statuer avant le 10 février prochain.

Les dispositions de réadaptation avaient été, en effet, inscrites dans le Traité d'une part, de façon permanente, pour parer aux cas exceptionnels de licenciements résultant de l'introduction de procédés ou d'équipements techniques nouveaux, d'autre part, de façon transitoire, dans la Convention annexée au Traité, pour parer aux conséquences que pouvait entraîner pour les travailleurs de certaines entreprises de la Communauté l'établissement du marché commun.

Le caractère exagérément théorique de la première de ces dispositions, qui seule devrait rester applicable après le 10 février, a amené la Haute Autorité à établir et à soumettre aux trois autres Institutions de la Communauté, Cour de Justice, Conseil et Assemblée Parlementaire, un projet de révision du Traité, qui permettrait à la Haute Autorité de contribuer à la réadaptation et à la

reconversion des travailleurs qui seraient à l'avenir victimes des difficultés structurelles que traverseraient les industries du charbon et de l'acier.

La Haute Autorité s'est battue et continue de se battre avec acharnement pour faire aboutir ce projet qui lui paraît une sauvegarde fondamentale pour les travailleurs. Grâce à ces dispositions, nous pourrions mettre les travailleurs en état de recouvrer un emploi grâce aux indemnités d'attente et de réinstallation, qui leur garantissent, en fait, le maintien d'un salaire égal à 80 % de leur rémunération antérieure, pendant l'année qui suit leur licenciement. Ces dispositions permettront également de financer la formation professionnelle des ouvriers licenciés à de nouvelles professions plus stables.

La sauvegarde individuelle des travailleurs n'est toutefois pas, et de beaucoup, suffisante. Bien plus essentielle est la reconversion des entreprises et des régions, qui sont frappées par l'abandon ou le recul progressif des activités industrielles qui avaient assuré leur développement et leur prospérité.

J'ai pris connaissance, avec émotion, cette semaine, de l'appel angoissé lancé par le Gouverneur du Hainaut, quant à l'avenir de sa Province et de la Wallonie toute entière. Cet appel nous l'avons déjà entendu en provenance d'autres régions de la Communauté, de France et d'Italie notamment. Nous avons donc décidé de confronter les expériences réalisées jusqu'à présent, tant dans la Communauté qu'au dehors, et d'examiner ensemble, Gouvernements et Haute Autorité, quels seraient les modes d'intervention les plus rapides et les plus efficaces, tant de la Communauté que des pays, pour rendre un essor nouveau aux régions déprimées.

C'est un problème bien difficile à beaucoup d'égards. Outre l'absence d'une main-d'œuvre qualifiée, à laquelle on puisse faire appel immédiatement, l'emplacement géographique, les insuffisances des superstructures, l'importance considérable des investissements à engager, — un des plus éminents patrons de Belgique m'assurait, voici déjà 10 ans, que dans l'état actuel de la technique, l'emploi d'un travailleur requerrait un investissement égal à

1 million de francs — le manque d'assurance quant à la rentabilité des entreprises, font que dans une société, placée sous le signe de la libre entreprise, il est extrêmement difficile de décider des producteurs à assumer le risque de l'implantation d'une entreprise dans une région actuellement moins favorisée.

D'où la nécessité de recourir à la collectivité pour l'établissement de plans généraux à très long terme, et pour contribuer à leur financement. D'où la nécessité d'un effort d'imagination et d'initiative de la part de pouvoirs régionaux et locaux, pour établir et mettre en valeur les possibilités et les capacités des régions, des villes ou des communes dont ils ont la charge.

D'où l'impérieuse exigence que ces autorités et les organisations professionnelles tant patronales que syndicales mettent en commun toutes leurs ressources aussi bien intellectuelles que matérielles, afin de rendre à ceux qu'ils représentent et dont ils sont les responsables, l'espoir d'abord, la sécurité ensuite.

C'est parce que j'appartiens à une vieille famille ouvrière, parce que j'ai été moi-même pendant très longtemps ouvrier, que je peux mesurer ce que représente pour un travailleur l'incertitude du lendemain. Il n'est rien qui puisse porter plus gravement atteinte à la dignité d'un homme que de se sentir impuissant à assurer sa subsistance et celle des siens.

Nous nous sommes engagés dans une Communauté européenne. C'est une voie sans retour. Si nous ne forgeons pas nous-mêmes librement son unité, fût-ce au prix de certains sacrifices, soyons assurés que cette unité nous sera imposée demain au prix de notre liberté.

Mais, ne perdons jamais de vue que la place que nous occuperons dans cette Communauté, le rôle que nous pourrions y jouer dépendra d'abord de la mesure, où cette petite communauté belge que nous constituons, saura elle-même, dépassant ses rivalités d'intérêts égoïstes, assumer la responsabilité de son destin.

